



Paris, le 22 mars 2020

De : La Coordination des syndicats FO du Groupe Safran

A : M. Stéphane DUBOIS                    Directeur Groupe des Ressources Humaines  
M. Vincent MACKIE                    Directeur des Affaires juridiques et sociales du Groupe

Copie : Mme Chloé DEMULDER            Responsable du département juridique et relations sociales

**Objet : Reprise d'activité progressive au volontariat, sans précipitation et garantissant la préservation de la santé de tous les salariés du Groupe par des mesures sanitaires drastiques.**

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,  
Monsieur le Directeur des Affaires juridiques et sociales,

La crise sanitaire qu'essuie notre pays prend des proportions plus dramatiques d'heure en heure.

Les citoyens que nous sommes prennent de plus en plus conscience de l'impérative nécessité de la mise en place d'un confinement total, seule façon de protéger notre système de santé et surtout les plus fragiles. Nous vous rappelons que c'est également la position de la coordination FO SAFRAN depuis les premières heures de cette pandémie.

Malgré notre demande, vous avez décidé que SAFRAN devait assurer ses opérations essentielles pour ne pas mettre en péril notre outil industriel.

Pour FO le nombre de salariés qui seront amenés à assurer ces opérations sur site doit être réduit à son strict minimum, afin de garantir le confinement national le plus efficace possible. Il serait par exemple, pour nous, inacceptable que cette reprise remette en cause la notion de télétravail obligatoire pour ceux dont le poste et les outils le permettent. Il serait également inacceptable que les effectifs appelés à assurer nos activités soient mis en situation de contamination, pour cela nous souhaitons vous réaffirmer que nous n'accepterons pas de voir nos bureaux et ateliers se remplir de façon inappropriée.

Nous vous rappelons que pour FO le retour des salariés doit se faire sur la base du volontariat et dans des proportions qui garantissent les distances de sécurité, et la mise à disposition suffisante des moyens de protections individuelles.

Vous nous avez présenté lors de notre dernière téléconférence la mise en place d'un protocole concernant les mesures sanitaires en continué d'activité. Nous vous demandons de dupliquer cette présentation avant toute reprise d'activité à l'ensemble des élus du Groupe.

Nous revendiquons également la mise en place d'un système de surveillance de ces mesures. Au vu de ces circonstances exceptionnelles nous souhaiterions que l'ensemble des élus du Groupe puisse être intégré à ce dispositif de surveillance. Un salarié SAFRAN membre du CSSCT ou du CSE pourrait avoir comme prérogative, le contrôle de la bonne application de ces mesures sanitaires pour un nombre restreint de salariés.

Au-delà du périmètre SAFRAN, nous portons tous une lourde responsabilité sociétale, ensemble faisons tout notre possible pour vaincre ce virus.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs nos meilleures salutations syndicales.

Les coordinateurs des syndicats **FO** du Groupe